



Colis perdu, le transporteur refuse de rembourser

Par **heibaipizi**, le **17/10/2016** à **19:40**

Bonjour,rnrnUn ami en Chine m'a demandé de lui acheter deux sacs de lux et lui les envoyer en Chine. J'ai fait l'achat et choisie une société de transporteur à Paris pour l'envoi puisqu'elle s'occupe des démarches douanières. Pourtant le colis est perdu et la société refuse de me rembourser sous prétexte que je n'ai pas pris d'assurance. Avec le numéro du colis, l'état de suivi colissimo s'arrête depuis le 22/09 à "Votre colis est prêt à être expédié, il va être remis à La Poste." rnJ'ai la certitude que c'est les personnels de la société qui ont retenus les sacs. Mais qu'est ce que je peux faire? Est-ce qu'en tant que transporteur, ils ont l'obligation de me rembourser les valeurs marqués sur le colis? A qui je peux me recourir ? Le juge de proximité? le DGCCRF?rnrnMerci.rncordialement,rnHeibaipizi

Par **Visiteur**, le **17/10/2016** à **22:10**

Bonsoir,rnVu la distance, il est encore possible qu'il ne s'agisse que d'un retard,je vous le souhaite, car sans l'assurance, l'indemnisation sera très faible (c'est au poids je crois!!!)

Par **morobar**, le **18/10/2016** à **10:30**

Bonjour,rnPouvez-vous décrire exactement le mandat souscrit avec l'entreprise française ?rnA vous lire il consistait à:rnrn* assurer le dédouanement et la francisation de l'envoirn* remettre cet envoi à la Poste pour l'exportation.rnJ'ai donc le sentiment qu'aucun reproche ne peut lui être

adressé, et qu'en outre vous n'allez pas tarder à recevoir la facture de transit.